

REGLEMENT INTERIEUR

BIENVENUE SUR NOTRE PARCOURS NINJA DISTRICT

Afin de vous permettre de passer un agréable moment, nous vous rappelons qu'évoluer d'obstacles en obstacles, à plusieurs mètres du sol - de façon totalement autonome, c'est-à-dire sans encadrement - constitue une activité à risque qui implique le strict respect d'un certain nombre d'obligations et de recommandations impératives.

1/ Être en bonne forme physique, ne pas présenter d'ostéoporose ou de problèmes cardiaques, et n'avoir rien consommé qui puisse altérer votre comportement (alcool, drogue, médicament, etc.) Être en bonne forme morale (pour éviter les paniques).

2/ Suivre l'échauffement préalable qui vous sera pésenté (sur des visuels à l'entrée du parcours) et respecter strictement les consignes de sécurité qui vous seront décrites et données sur des affichettes tout au long du parcours.

3/ Utiliser les équipements de protection individuelle qui vous seront conseillés (Gants, Chaussettes montantes ou pantalon de sport). Adopter une tenue sportive en rapport avec cette activité (notamment des chaussures de sport). Attacher les cheveux et proscrire tout accessoire pouvant s'accrocher (foulards, capuches, boucles d'oreilles, etc.), éviter les objets de valeur (lunettes, bijoux, clefs, etc.) et plus généralement tout objet qui pourrait tomber pendant l'évolution sur le parcours.

4/ N'hésitez pas à prendre conseil, à nous soumettre toute difficulté ou encore à demander notre intervention à tout moment. Notre devise est : information, surveillance et soutien.

En pratiquant cette activité à risque, vous nous autorisez à :

- Desclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque voire également pour elle-même ou ne tiendrait pas compte de nos observations (exemple : non respect des consignes de sécurité comme évoluer à plusieurs sur le même obstacles)
- Prefuser l'accès aux parcours à toute personne que nous estimerions ne pas répondre aux impératifs physiques et moraux nécessaires.

En acquittant votre droit d'entrée, vous reconnaissez expressément avoir pris connaissance des présentes et les accepter dans leur totalité.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE:

Parcours Ninja

L'activité proposée est une activité en pratique autonome, c'est-à-dire non encadrée, qui implique le strict respect d'un certain nombre de consignes de sécurité.

1/ Activité non encadrée, au sens courant du terme, sans accompagnement continu du participant, sans enseignement de technique sportive, se déroulant en milieu aseptisé, accessible facilement par véhicule, avec moyens de communication immédiats avec les organismes de secours.

2/ Ateliers mis à disposition, mais soumis à des restrictions d'usage, à des règles de fonctionnement de sécurité.

CONSIGNES DE SECURITE

Les pratiquants s'engagent à appliquer sans restriction les consignes de sécurités énoncées ci-dessous, lors du briefing d'initiation et par le personnel de surveillance durant toute l'activité et pendant toute la durée de présence sur le site.

- L'échauffement est obligatoire, même pour les personnes ayant déjà pratiqué sur d'autres parcs.
- Vous ne pouvez pas commencer un obstacle tant que la personne devant vous ne l'a pas terminé.
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les pratiquants doivent porter des chaussures et une tenue adaptée à l'activité et ne rien avoir sur eux qui puisse tomber alors qu'ils évoluent sur les obstacles.
- Il est interdit de stationner ou circuler sous les obstacles.
- Il est strictement interdit de fumer.

LIMITES ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

- L'accès aux parcours est limité aux horaires d'ouverture et réservé à la clientèle de District 44.
- Les parcours étant interdits aux mineurs non accompagnés d'adultes, les enfants sont obligatoirement accompagnés d'un parent, responsable majeur, quel que soit le parcours.
- L'accès aux parcours Ninja Kids est réservé aux enfants à partir de 5 ans.
- 30 personnes maximum peuvent évoluer sur le parcours adulte de District 44.
- 30 enfants maximum peuvent évoluer sur le parcours Ninja Kids de District 44.

La société se réserve le droit d'exclure, sans indemnité ni remboursement, toute personne présente dans l'enceinte de son activité et ne respectant pas les consignes ou restrictions ci-dessus.

ASSURANCES ET RESPONSABILITES INDIVIDUELLES

- Toute personne présente sur le parcours est réputée avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile et une assurance Individuelle Accident.
- La participation des mineurs est réputée avoir reçue l'accord des parents, responsables majeurs etc. qui s'engagent à les surveiller tout au long des parcours, que ceux-ci accompagnent ou non le mineur sur le parcours.
- Les groupes évoluent sous la responsabilité de leur organisateur qui doivent, le cas échéant, souscrire une extension de garantie pour la pratique de cette activité autonome.
- Les groupes de mineurs (scolaires, centres de loisirs, mairies) doivent prévoir un encadrement suffisant compte tenu de la spécificité de l'activité et de l'âge des pratiquants (1 encadrant pour 4 à 8 mineurs pratiquants).